

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1
JORD.	1
MIS/DAI	4
PR/SGG	10
MFPTT	1
MFAEP	1
MJL	1
BP.	3
DGF	5
CF - DI - DB	3
DF - DGAJL	4
IAA - TRESOR	2
CS	6
Gde CHANC.	1
P/ATLANTIQUE	1
INTERESSE	1

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
 VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
 VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République;
 VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la listes des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
 VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
 VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
 VU l'Article 1er du Décret n°411/PR/SGG du 3 Novembre 1966, portant nomination de M. AGBOTON Ambroise en qualité d'Adjoint au Préfet de l'ATLANTIQUE;
 SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'Article 1er du Décret n°411/PR/SGG du 3 Novembre 1966 portant nomination de M. AGBOTON Ambroise, Administrateur de 2ème classe 3ème échelon en qualité d'Adjoint au Préfet de l'ATLANTIQUE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1967

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

Colonel Philippe AHO.-

Général Christophe SOGLO.-

VU :
Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,

Bertin BORNA.